

COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE DU 19 Octobre 2021 de 18h00 à 20H00

Lieu : Gymnase de l'école Maternelle

Présent.e.s : Les directeurs, l'équipe enseignante, les parents élus, l'Adjointe aux écoles Lyon 4 : Mme Arnod, Monsieur Boivin (DDEN)

Excusé.e.s : Madame Goulefer – Inspectrice de l'Education nationale ; l'Adjointe à l'éducation de la ville de Lyon : Mme Léger

POINTS À L'ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS DONNEES – DÉCISIONS PRISES
Bilan et résultat des élections de parents	<p>Cette année, en accord avec les membres du dernier Conseil d'école de l'année 2020/2021, le scrutin s'est effectué par correspondance.</p> <p>En élémentaire, le taux de participation a augmenté : 42,81 % (40,31 % pour l'année précédente).</p> <p>En maternelle, le taux de participation a également augmenté : 52,8% (49,9% pour l'année précédente).</p> <p>Les listes FCPE ont été élues.</p>
Approbation du compte rendu du 3^{ème} conseil d'école de l'année scolaire 2020/2021	<p>Le compte rendu du conseil d'école n°3 de l'année scolaire 2020-2021 est approuvé à l'unanimité.</p>
Présentation des équipes pédagogiques	<p>Sont nommés à titre provisoire pour cette année scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Berrahmoun, CE1 Y le lundi, CM1 V le mardi, CM2 Y le jeudi et CM2 N le vendredi. • M. Gautier, CP A • Mme Moncaut, CM1 T le jeudi et le vendredi. CE1 E le lundi et CM2 Y le mardi • Mme Leture, CE1 E le mardi • M. Guillaud, CE1 A le vendredi • M. Romain, CM1 S le lundi et le mardi jusqu'aux vacances de la Toussaint. • Mme Marrel, Classes 1, 2, 4 et 8 les jours des décharges des formatrices. <p>Est nommée à titre définitif, à l'école Maternelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Saint-Prix, Classe 2 (MS/GS)
Règlement intérieur de l'école.	<p>Une modification a été apportée par rapport à celui de l'an dernier :</p> <p>E. VIE SCOLAIRE</p> <p>28 : Informations :</p> <p>« A l'école élémentaire, Le <i>cahier de liaison</i> constitue le trait d'union entre l'école et la famille : il permet la transmission des informations, les prises de rendez-vous, les modifications ponctuelles de dates étude/garderie, les justifications d'absences. Les parents sont invités à le consulter chaque soir. Parents et enseignant-e-s signent pour attester de la lecture de l'information. »</p> <p><u>Pour le restaurant scolaire, les familles doivent impérativement informer le directeur, par courriel ou en utilisant le site de la mairie (l'annulation d'un repas doit se faire 48h ouvrables à l'avance avant 9h)</u></p> <p>Retour sur certains points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Aucun médicament ne peut être délivré par les enseignant-e-s sauf dans le cadre d'un PAI. » • « La législation en vigueur rend obligatoire l'assurance individuelle et l'assurance responsabilité civile pour toute activité présentant un caractère facultatif. » • « En dehors des entrées et sorties, le passage s'effectue par l'entrée 25 (interphone) » <p>Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.</p>
Effectifs : temps scolaire et carte scolaire	<p>A l'école élémentaire :</p> <p>369 élèves inscrits : 23 élèves en classes de CP, 25 à 26 élèves dans les classes de CE1, 26 élèves dans les classes de CE2, 24 élèves dans les classes de CM1 et 24 à 25 élèves dans les classes de CM2.</p> <p>Depuis l'année 2017, les effectifs continuent de baisser.</p>

	<p>A l'école maternelle : 204 élèves inscrits mais avec une forte proportion d'élèves en Grande Section. Du fait des faibles effectifs en MS et PS, nous craignons la fermeture de notre 8^{ème} classe l'année prochaine.</p> <p>La question du périmètre de la carte scolaire se pose de nouveau pour notre école, afin de réguler cette baisse et compte tenu de la situation particulière d'une école limitrophe de notre secteur (Ecole des Petits Canuts). La mairie du 4 va étudier la modification de ce périmètre avant la fin de l'année 2021.</p> <p>Les directeurs remercient Mme Léger et les parents élus pour leur implication dans la régularisation des mesures de carte scolaire l'année passée.</p>
<p>Effectifs sur les temps du périscolaire.</p>	<p>A l'école élémentaire : Restauration scolaire : 82,38% de présence à cette activité, la fréquentation est en baisse. Temps « Après la classe » : 46.61 % de fréquentation, en légère baisse. Temps « Fin d'après » : 7,3 % de fréquentation. Garderie du matin : 6,8 % de fréquentation.</p> <p>A l'école maternelle : Restauration scolaire : 81,8% de présence maximale à cette activité, la fréquentation est en hausse. Nous notons une forte augmentation de la présence des élèves de Petite Section cette année. Temps « Après la classe » : 43.1 % de fréquentation maximale, en légère hausse. Temps « Fin d'après » : 7,4 % de fréquentation maximale. Garderie du matin : 7,8 % de fréquentation maximale, en hausse. Certains parents de fratries utilisent ce service pour compenser les écarts dans les horaires échelonnés.</p>
<p>Restauration scolaire et rythme de la journée.</p>	<p>Horaires de passage au restaurant scolaire : Elèves dormeurs à l'école maternelle : 12h ; Elèves non dormeurs : 13h Elèves de CP : 11h45/12h15 ; CE1 : 12h25/12h55 ; CE2 : 13h00/13h30 CM1 : 13h35/14h05 (self lundi, mardi) ; 12h10/13h00 (gymnase jeudi, vendredi) CM2 : 13h35/14h05 (self jeudi, vendredi) ; 12h05/12h50 (Gymnase lundi, mardi)</p> <p>Des parents rencontrent des difficultés pour effectuer des modifications de planning sur le site de la mairie (CDDA).</p> <p>La Ville de Lyon devrait engager une réflexion au sujet des rythmes scolaire et périscolaire. Le temps « Après la classe » est trop court : les enseignants ne se montrent plus intéressés par l'encadrement des études.</p> <p>Retour des parents, après la visite du 08/10, sur le temps de la pause méridienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • organisation du restaurant scolaire efficiente • du côté élémentaire, les élèves déjeunent dans le calme (du fait du protocole qui limite le nombre d'élèves par flux) • l'équilibre des menus ne semble pas toujours judicieux • demande de présence renforcée d'aliments bio dont les fruits.

Travaux	<p>Travaux réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pose d'un défibrillateur à proximité des bureaux des directeurs → <i>questionnement au sujet de la formation du personnel de l'école</i> • Mise en conformité de l'établissement pour l'accueil des personnes en situation de handicap : pose ou extension de rampes dans les escaliers, marquages au sol, mise à niveau des sols de salles attenantes (classe 8) • Pose de filtres solaires dans les classes du 2ème étage ainsi que dans l'îlot central. <p>Travaux prévus, en attente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un visiophone au 25 rue Jacquard : il devrait être opérationnel au retour des vacances de la Toussaint. • Suppression de la poignée extérieure au 21 rue Jacquard et rehaussement des poignées de portes intérieures au 21 et 25 rue Jacquard → néanmoins cette mesure ne semble pas empêcher l'ouverture des portes par des élèves de l'école élémentaire. <p>Travaux demandés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ilot central : le problème d'infiltration subsiste depuis plusieurs années, sans amélioration malgré les demandes. • Cour de l'îlot central : la pose d'un abri en cas de soleil ou pluie est toujours demandée, compte tenu de l'exposition de cette cour. 			
Sécurité	<p>Exercice incendie du 27/09 : l'alarme ne s'est pas déclenchée. La réparation a été faite dans les jours suivants.</p> <p>Exercice incendie du 12/10 : Evacuation rapide et sans signe de panique dans les cours.</p>			
Piétonisation de la rue Jacquard	<p>Piétonisation de la rue Jacquard (entre les rues Denfert Rochereau et Cabias) : une réunion avec les acteurs de la Ville et de la Métropole a eu lieu le vendredi 15/10/2021. Une réflexion s'engage pour impliquer les élèves et des parents d'élèves dans les choix d'aménagement. Cette piétonisation pourrait être engagée à l'été 2022.</p>			
Présentation des plans de continuité pédagogique	<p>Voir les annexes 1 et 2.</p>			
Projets d'équipe ou de classe en lien avec le projet d'école.	ELEMENTAIRE & MATERNELLE	ADL	Ambassadeur du livre	toutes les classes du GS
	ELEMENTAIRE	La fontaine aux fables	Intervenants musicaux	Classes de Cycle 2
	ELEMENTAIRE	Les 400 ans de La Fontaine		
	ELEMENTAIRE	REPORT: Coopérer pour mieux appréhender son espace proche et le comparer à un autre.	Classe séjour libre	Deux classes de CM2
	ELEMENTAIRE	Côté cour, côté quartier : des espaces de vie organisés	PIL : Eco-citoyenneté	Deux classes de CE2
	ELEMENTAIRE	Classes sciences	Classe Sciences	Classes de CE2
	MATERNELLE	ReLyon-nous à la nature	PIL : Eco-citoyenneté	Toutes classes de maternelle
	MATERNELLE	Chœur à cœur	Intervenants musicaux	Deux classes de GS et une classe de PS/MS
Classe transplantée	<p>Les élèves de deux classes de CM2 ont bénéficié d'une classe verte à Apinac du 04 au 08/10 inclus. Cette classe avait été initialement prévue au printemps 2021 : elle concernait une classe de CP et une classe de CM2. En raison du contexte sanitaire, elle a été reportée et du fait de la nomination à titre provisoire de l'enseignant de CP, dans l'école, ce dernier n'a pas pu se réengager pour cette action.</p>			

Prochain conseil d'école : le mardi 8 mars 2022 de 18h à 20h

Lyon, le 22 octobre

Les présidents,
E. Magnier & X. Poiret

PLAN DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Modalités en cas de confinement et travail à distance

Communication enseignant/famille : La communication aux familles se fait par messagerie électronique. Chaque enseignante dispose des adresses électroniques des parents. Une adresse électronique de classe est créée et leur est transmise. L'adresse personnelle des enseignantes n'est pas utilisée.

Au début du confinement, un message est envoyé aux parents par l'enseignante pour leur rappeler le déroulement du travail à distance et des modalités de communication. La communication entre enseignante et famille doit être raisonnablement limitée et se faire sur horaires ouvrables. En cas de difficulté de connexion d'une famille, un échange téléphonique peut être organisé.

Des classes virtuelles peuvent être ponctuellement organisées en petits groupes, avec accompagnement des parents. Cette possibilité pédagogique est laissée au libre choix des enseignantes. Dans ce cas, un planning sera organisé. L'adresse de connexion sera communiquée.

Pour les élèves en situation de handicap, des communications à distance sont organisées régulièrement par l'AESH. La communication a des objectifs différents en fonction des besoins des élèves. Des outils spécifiques peuvent être prêtés à la famille de l'élève en situation de handicap.

Instructions : La récupération du travail se fait par dépôt/retrait sur le site Cozydrive (espace de dépôt en ligne). Une adresse internet différente pour chaque classe est prévue. Celle-ci permet d'accéder à un dossier et de visualiser les instructions et liens pour le travail quotidien. Le travail nécessitant une impression est limité. Cette adresse est communiquée aux familles au début de confinement.

En cas d'impossibilité de connexion, des documents papier peuvent être retirés à l'école en joignant le directeur.

Temps de travail : Les activités déclinées par l'enseignante sont des propositions : attendu que, pour les élèves de maternelle, un accompagnement des parents est indispensable, ceux-ci pourront adapter les propositions de l'enseignante en fonction de leurs disponibilités, matériels et compétences.

Retours du travail des élèves :

En fonction des tâches prévues, un retour peut être demandé par les enseignantes : dans ce cas, il s'effectuera en utilisant l'adresse électronique de la classe. Des photos pourront être transmises par les parents et partagées, sous couvert de l'autorisation donnée par ceux-ci.

Retour des élèves en classe :

Suivant la durée du confinement, un bilan est organisé par l'enseignante sur les différentes tâches réalisées à distance. Il permet de mesurer les acquisitions et besoins apparus durant cette période.

Communication au sein de l'équipe pédagogique : des réunions de régulation ont lieu en présentiel ou en visioconférence, en fonction de l'étendue du confinement.

PLAN DE CONTINUITÉ PEDAGOGIQUE (élémentaire)

Modalités en cas de confinement et travail à distance

Répartition du travail des enseignants :

En cas de fermeture d'une classe ou de plusieurs classes, les enseignants gèrent l'ensemble de leur groupe classe. Ils prennent en compte les besoins des élèves : poursuite de la différenciation.

Communication enseignant/famille :

La communication aux familles se fait par messagerie électronique. Chaque enseignant dispose des adresses électroniques des parents. Une adresse électronique de classe est créée et leur est transmise. L'adresse personnelle des enseignants n'est pas utilisée.

Au début du confinement, un message est envoyé aux parents par l'enseignant pour leur rappeler le déroulement du travail à distance et des modalités de communication. La communication entre enseignant et famille doit être raisonnablement limitée et se faire sur horaires ouvrables. En cas de difficulté de connexion d'une famille, un échange téléphonique peut être organisé.

Des classes virtuelles (CNED) peuvent être ponctuellement organisées en petits groupes, avec accompagnement des parents. Cette possibilité pédagogique est laissée au libre choix des enseignants. Dans ce cas, un planning sera organisé. L'adresse de connexion sera communiquée.

Pour les élèves en situation de handicap, des communications à distance sont organisées par l'AESH. Des outils spécifiques peuvent être prêtés à la famille de l'élève en situation de handicap.

Instructions :

- Pour les familles des élèves, le travail demandé est récupéré sur le padlet de la classe ou bien sur leur adresse mail. Une adresse internet différente pour chaque classe est prévue. Le travail nécessitant une impression est limité : pour certaines classes, les élèves disposent de manuels.
- Pour les enseignants, en fonction des tâches prévues, un retour peut être demandé par les enseignants : dans ce cas, il s'effectuera en utilisant l'adresse électronique de la classe. Des photos pourront être transmises par les parents et partagées, sous couvert de l'autorisation donnée par ceux-ci.

En cas d'impossibilité de connexion, des documents papier peuvent être retirés à l'école en joignant le directeur.

Temps de travail :

Classes de CP & de CE1 : 6heures ; classes de CE2 : 8h ; classes de CM1 : 9h ; classes de CM2 : 10h. La durée est donnée à titre indicatif : elle peut fluctuer selon l'environnement et les besoins des élèves. Ces temps sont à répartir sur tous les jours de la semaine.

Retour des élèves en classe :

Suivant la durée du confinement, un bilan est organisé par l'enseignant sur les différentes tâches réalisées à distance. Il permet de mesurer les acquisitions et besoins apparus durant cette période.

Communication au sein de l'équipe pédagogique : des réunions de régulation ont lieu en présentiel ou en visioconférence, en fonction de l'étendue du confinement : 1 fois par semaine en cas de fermeture d'école, par exemple. Dans le cas d'une fermeture de classe, l'enseignant prend contact avec le directeur pour faire remonter les difficultés de communication avec les familles.